

Internet : Un an apr  s, un effet    Snowden   sur les libert  s ?

Internet

Post   par : JulieM

Publi  e le : 11/6/2014 13:30:00

Douze mois apr  s les premi  res r  v  lations du lanceur d   alerte Edward Snowden sur les m  thodes de surveillance globales des autorit  s am  ricaines, avec souvent l   assentiment et la complicit   de ses alli  s, quels ont   t   les principaux enseignements du point de vue des libert  s individuelles et collectives ?

Un rapport ind  pendant publi   le 10 juin analyse les mesures prises dans de nombreux pays dont le syst  me l  gal interdit toute immixtion disproportionn  e dans la vie intime des individus.

Introduction

Tout ceux qui ont pu suivre de pr  s les cons  quences des r  v  lations d   Edward Snowden d  s le 5 juin 2013, seront pardonn  s d   avoir pu penser que les divulgations allaient avoir un impact   norme pour les services de renseignement et de s  curit   du monde entier.

Les   tats-Unis, pourtant, se sont engag   dans un d  bat national d   assez haut niveau pour s  attendre    ce que les organes de renseignement   tasuniens devront,    l  avenir, rendre des comptes de mani  re plus significative    malgr   le fait qu  il n  y aura que tr  s peu d  effets tangibles pour les non-citoyens des USA.

N  anmoins, bien que la grande majorit   des   l  ments apport  s par Snowden mettent en cause les   tats-Unis, ce constat ne saurait   tre partag   dans le reste du monde. Pour illustrer au mieux la r  ponse-type des gouvernements occidentaux, rien de plus parlant que la r  action du gouvernement britannique    qui reste leur meilleur partenaire op  rationnel et diplomatique en mati  re de s  curit   int  rieure.

Le Royaume-Uni a en effet   chou      tirer les le  sons de cette affaire de mani  res pertinentes et significative.



L'insinuation de la part du Royaume-Uni s'est ressentie jusqu'en février 2014 à huit mois après les premières révélations à l'époque lorsque le parlement a été forcé de prendre des mesures sans précédent en envoyant une convocation formelle et comminatoire à Sir Mark Waller, le porte-parole officiel des services de renseignement (Intelligence Services Commissioner), qui avait, jusqu'ici, refusé de manifester l'obligation de se présenter devant une commission d'enquête de la chambre des Communes (Commons Home Affairs Select Committee).

À

Cet épisode apparaît comme symptomatique de l'état d'esprit du gouvernement britannique confronté à l'affaire Snowden. Le mois suivant, Privacy Surgeon, avec l'aide de nombreux experts juridiques, a déposé une requête devant le Procureur général (Attorney General of England & Wales), afin qu'il use de ses prérogatives afin d'ouvrir une information judiciaire contre le service de surveillance GCHQ (General Communication Headquarters) sur ce qui apparaît comme des violations criminelles de la loi sur les interceptions de correspondances.

Cette requête n'a eu aucun effet à l'égard du bureau du procureur n'a même pas daigné y répondre.

Les gouvernements et les autorités de nombreux pays se sont comportés de la même manière, le plus souvent dans une indifférence médiatique considérable. Depuis le début de l'année 2014, force est de constater que les réponses apportées aux révélations Snowden ont été soit erronées soit inconnues.

Alors qu'en Allemagne, au Brésil ou au sein du Parlement européen, qui ont été plutôt réactifs en mettant en place des dispositifs propres à faire face à ces révélations, les autres pays à surtout les principaux d'Europe ne peuvent pas en dire autant.

Ce rapport s'inscrit donc dans la nécessité de trouver des réponses plus palpables et significatives aux interrogements révélés par Edward Snowden.

Cette analyse devrait contribuer à alimenter les réflexions visant à apporter de réelles changements dans la manière dont les services de renseignement devraient rendre des comptes de leurs actions vis-à-vis des libertés individuelles. L'objectif principal de ce travail est de fournir aux individus, aux médias et aux organisations non gouvernementales une source fiable présentée sous forme comparative. Ce rapport tente d'apporter des faits et non des opinions partisans, en analysant les dessous et les conséquences des mesures mises en œuvre.

La méthodologie choisie a été d'identifier des experts reconnus dans une vingtaine de pays représentatifs (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Kenya, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Union européenne), en y ajoutant un chapitre destiné à analyser les actions du secteur privé.

Par ailleurs, une étude complémentaire a été réalisée en compilant articles ou études publiés par des experts et des universitaires provenant de 19 autres pays, essentiellement d'Europe et d'Asie (Uruguay, Belgique, Italie, Serbie, Japon, Roumanie, Inde, Israël, Singapour, Portugal, Turquie, Grèce, Burundi, Philippines, Autriche, Suède, Slovaquie, Bulgarie, Malaisie).

Ce rapport a été planifié, réalisé et publié par le site de veille Privacy Surgeon, animé par le fondateur et ex-directeur de l'ONG Privacy International, en association avec l'Institut de droit de l'information de l'université d'Amsterdam et le Département Droit, science, technologie et sciences sociales de l'université Vrije de Bruxelles. / Traduction française : J. Thorel (Privacy France)